

021
DECISION N°/D/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU 5 OCT 2026

PORTANT DESIGNATION DE L'ENTREPRISE RETENUE SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES A L'ISSUE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°023/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 DU 31 AOÛT 2026 POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE DU RESTAURANT DE LA STATION NAUTIQUE DE LAGDO.

LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS,

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la Lettre Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres en procédure d'urgence N°023/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 31 août 2026 pour la rénovation de la toiture du restaurant de la Station Nautique de Lagdo ;
Vu La proposition d'attribution datée du 01^{er} octobre 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;
Considérant la nécessité de service,

DECIDE :

Article 1^{er}– Conformément à la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs, le résultat de la consultation susmentionnée se présente comme suit :

N°	Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence	Lieu d'exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Délai de livraison
1	N°023/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 31 août 2026 pour la rénovation de la toiture du restaurant de la Station Nautique de Lagdo	Station Nautique de Lagdo	Groupeement d'Entreprises ETABLISSEMENT C&N ET GES SARL, BP : Yaoundé	24 996 559	03 mois

Article 2.– La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE, le 5 OCT 2026

LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

Ampliation :

- MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM;
- CIPM/MINTOUL ;
- Archives / Chrono.



Gabriel MBAIROBE
Gabriel MBAIROBE